

Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 26 mai 2026

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Judith Bass déposée lors de la séance du Conseil communal du 24 février 2026, intitulée « Highway to Veyre ou quand nos rues deviennent l'enfer des GPS »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 24 février 2026, le délibérant a pris en considération l'interpellation de Mme Judith Bass intitulée " Highway to Veyre ou quand nos rues deviennent l'enfer des GPS ".

En introduction, la Municipalité tient à préciser que la problématique est bien connue de l'Autorité, et qu'elle a à plusieurs reprises tentées de trouver des solutions qui restent pour l'instant sans succès.

L'ASR, en charge notamment de la mobilité sur le plan régional avait par le passé pris divers contacts notamment avec les fournisseurs de solutions GPS pour tenter de résoudre la question. Malheureusement sans succès.

Des contacts ont été aussi pris avec SIERA (service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier) pour envisager de limiter les sorties d'autoroutes des conducteurs à Châtel-St-Denis. Mais nous n'avons pas pu envisager de donner une suite favorable, comme expliqué dans la communication orale du 24 février dernier.

Pour donner une première réponse à vos questions, la Municipalité peut encore une fois préciser ce qui suit, sans pour autant répéter tout ce qui a été dit lors du Conseil communal de fin février.

La route qui relie Châtel-St-Denis à notre Commune respectivement jusqu'à l'entrée de l'autoroute de Montreux se nomme Route de Montreux sur Fribourg, puis Route de Châtel-St-Denis sur notre Commune. Et ensuite, suivant où le trafic passe Route de Brent ou Route de Chailly sur la Commune de Montreux. Or cette route est une route cantonale en traversée sur notre Commune, ce qui ne nous permet pas de faire ce que l'on veut, puisque la DGMR a notamment son mot à dire.

Au mois de janvier de cette année, notre Municipal chargé de la sécurité a repris son bâton de pèlerin et demandé à nouveau à l'ASR d'organiser une nouvelle séance avec les divers services concernés, tant cantonaux qu'intercantonaux.

Après plusieurs aller-et-retour, la séance n'a finalement pu être fixée que le 12 mai 2026.

Les principaux sujets qui ont été abordés lors de cette séance sont les suivants :

- Les problématiques autoroutières principalement liées aux départs en vacances et aux week-ends de ski, en coordination avec vos services ;
- L'impact des reports de trafic sur les réseaux routiers communaux ;
- L'identification et l'analyse des points noirs ;
- L'évaluation des mesures existantes et la réflexion autour d'éventuelles actions coordonnées ;
- Quelques pistes d'améliorations qui demandent encore à être confirmées, par exemple la pose de totems autoroutiers pour limiter les sorties des automobilistes en transit, ou la fermeture temporaires de routes secondaires. Dès certaines validations, des tests seront effectués afin de pouvoir chiffrer les améliorations possibles.




Il faut également rappeler que le projet PA5 de l'Agglomération Rivelac prévoit que le tronçon de la route du Village entre la chapelle St-Antoine et le giratoire de Pierraz devienne une zone de rencontre c'est-à-dire une zone où la vitesse est limitée à 20km/h. Cette mesure sera associée à une suppression des giratoires qui seront remplacés par des priorités de droite. Ces mesures devraient être interprétées par le GPS comme pénalisantes pour les automobilistes, qui trouveront donc un autre chemin, peut-être par les bas de la Commune ce qui n'arrangerait que le centre de Blonay.

Comme déjà indiqué, cette problématique est complexe, loin d'être résolue à satisfaction et nous ne manquerons pas de revenir vers votre Conseil lorsque nous aurons de plus amples informations.

La Municipalité considère donc qu'elle a répondu à l'interpellation dans la mesure de ses connaissances actuelles et que comme précisé, elle ne manquera pas de revenir vers le Conseil.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

 Le syndic A. Bovay		 Le secrétaire J.-M. Guex
--	--	--

Délégation municipale : M. Bernard Degex, municipal et M. Thierry George, municipal